



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Securite des biens et des personnes

Question écrite n° 50455

#### Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace sur le fait qu'il semblerait que les statistiques prouvent qu'en cas d'accident ferroviaire les voyageurs situés dans certaines parties du train sont plus exposés. Pour ce qui est des dix dernières années, il souhaiterait donc qu'il lui indique quel est le nombre total des voyageurs se trouvant dans un train et qui ont été tués à l'occasion d'un accident ferroviaire en France. Il souhaiterait également qu'il lui indique, parmi ceux-ci, quel est le nombre de ceux qui se trouvaient dans les deux wagons de tête, le nombre de ceux qui se trouvaient dans les deux wagons de queue et, par différence, le nombre de ceux qui se trouvaient dans la partie centrale.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Au cours des dix dernières années, cent cinquante-cinq voyageurs ont trouvé la mort, en France, dans des accidents survenus aux trains dans lesquels ils se trouvaient. Ces chiffres sont très inférieurs aux milliers de victimes de la route ; ils montrent que le transport ferroviaire reste un mode de déplacement sûr. Le ministre chargé des transports n'a pas fait établir de statistiques concernant la répartition des victimes entre l'avant, l'arrière et le milieu des trains. Il va de soi que, dans les collisions frontales entre deux trains ou contre un obstacle se trouvant sur la voie, les voitures situées en tête des trains et, dans le cas du rattrapage, celles se trouvant en queue du train rattrapé, sont généralement les plus exposées. Certains types de collision mettent en cause d'autres parties du train, c'est le cas des prises en écharpe ou accrochages latéraux. Enfin, il convient de noter les accidents dus à la défaillance d'un organe du train, par exemple un essieu dont la localisation détermine quelles sont les voitures les plus exposées lors d'un déraillement. Ainsi sur 155 voyageurs tués ces dix dernières années : 93 l'ont été lors d'une collision frontale de deux trains ; 43 lors d'une prise en écharpe ; 12 lors de collision avec un camion engageant le gabarit ferroviaire et 2 lors d'une collision avec un éboulement de terre provenant d'un talus ; 5 lors d'une rupture d'un essieu. Les axes de la politique de prévention des accidents de la SNCF tiennent compte des enseignements de ces statistiques. Ainsi, tout en accordant une large place à l'amélioration de la résistance du matériel roulant, elle privilégie la mise en œuvre de dispositifs destinés à empêcher les collisions. À partir des enseignements que retient la commission administrative d'enquête sur l'accident de Melun, le ministre a demandé à la SNCF d'accélérer son programme de mise en place du système de contrôle de vitesse KVB, de renforcer les actions déjà engagées pour maintenir la forte mobilisation des personnels et de mettre à profit le développement des liaisons radio entre les services techniques en gare et les trains. Enfin, il lui a demandé de prévoir l'équipement des engins de traction avec un dispositif d'enregistrement des paramètres de circulation mieux protégé en cas de collision et permettant une meilleure exploitation des informations recueillies sur le fonctionnement de train.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 50455

**Rubrique** : Sncf

**Ministère interrogé** : équipement, logement, du transport et espace

**Ministère attributaire** : équipement, logement et transports

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 25 novembre 1991, page 4754